

JE VOIS
LA VIE EN
VOSGES

Tactis

Conseil Général
VOSGES

**Dossier de demande de soutien
financier par le Fonds pour la Société
Numérique**

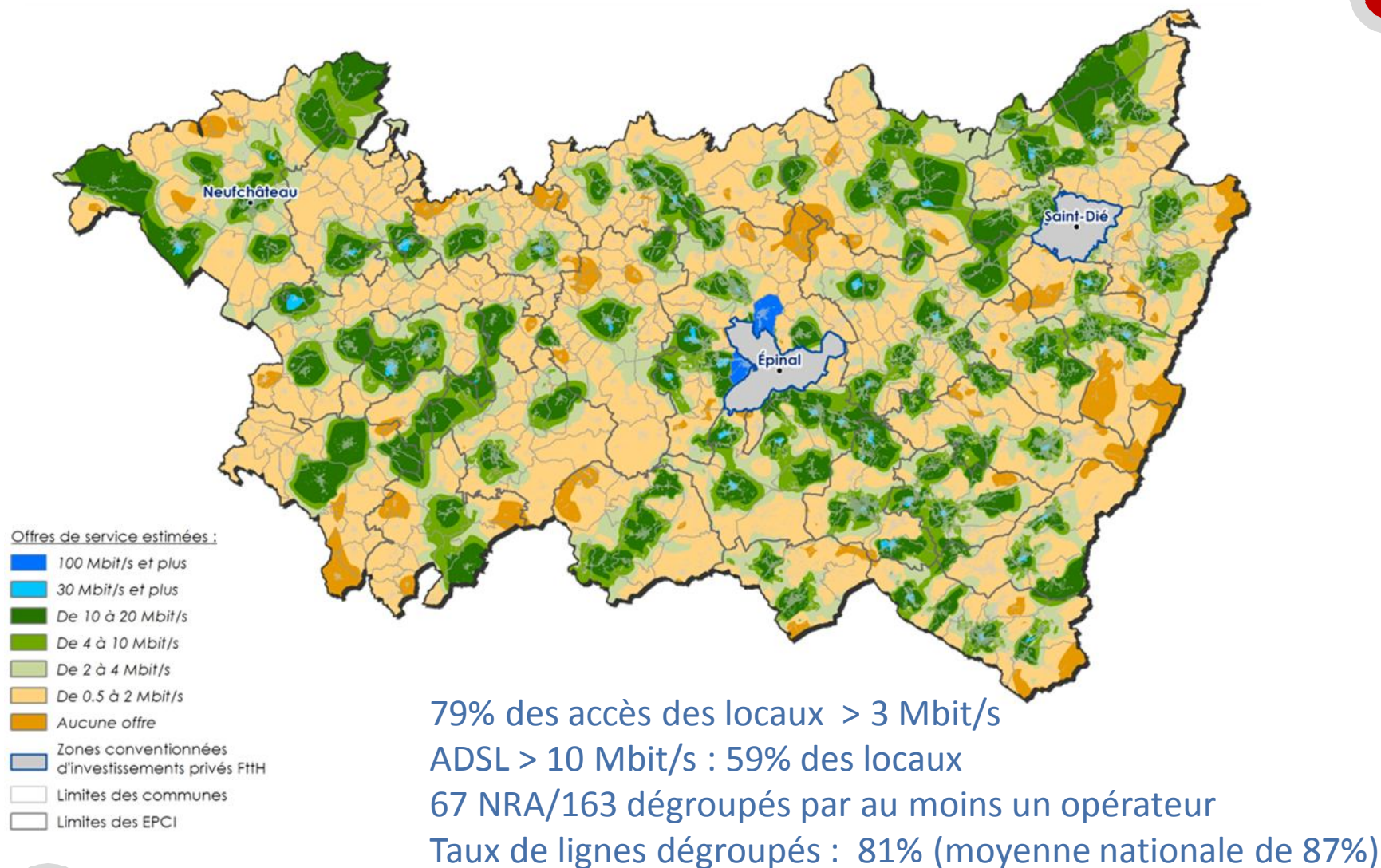
*Présentation au Comité de Concertation FTHD
du 26 novembre 2014*

- **2006** : mise en place d'un programme départemental de montée en débit (36 NRA-ZO et 33 communes Wifi)
- **Janvier 2012** : adoption du SDTAN et hypothèse de contractualisation d'un partenariat public-privé (PPP)
- **Novembre 2012** : abandon de la procédure de contractualisation PPP et **adoption d'un plan alternatif d'aménagement numérique des Vosges**
- **Novembre 2013** : adoption du SDTAN v2
- **Décembre 2013** : dépôt du dossier FSN v1
- **2014** :
 - Travaux en cours sur le portage supra-départemental entre les CG et la Région Lorraine.
 - Engagement des marchés d'études et des travaux FttN et FttO sur les PAID
 - Dépôt du dossier FSN v2

● **Etat des lieux**

- Présentation des objectifs d'aménagement numérique
- Déploiement du RIP départemental
- Aspects organisationnels et financiers

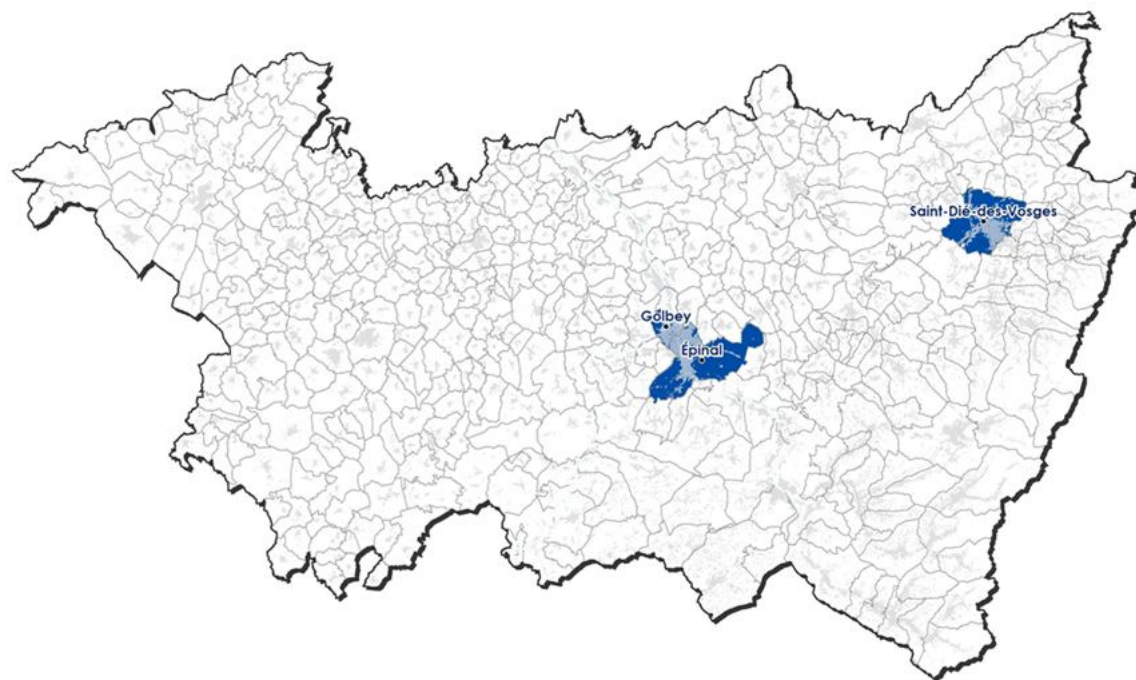
Situation de départ à octobre 2014



Un déploiement en complémentarité des investissements FttH d'Orange

Les zones conventionnées sur le département

- Définition du périmètre d'intervention AMII d'Orange lors de la CCRANT du 3 novembre 2011 : Epinal, Golbey et Saint-Dié-des-Vosges.
- Le conventionnement avec Orange a été réalisé le 1er mars 2013 à l'occasion de la seconde CCRANT



Sources : CG88, Opérateurs télécoms, Tactis
Réalisation cartographique Tactis

- Bâtiments
- Zones conventionnées d'investissements privés FttH (3 communes)
- Limites des communes

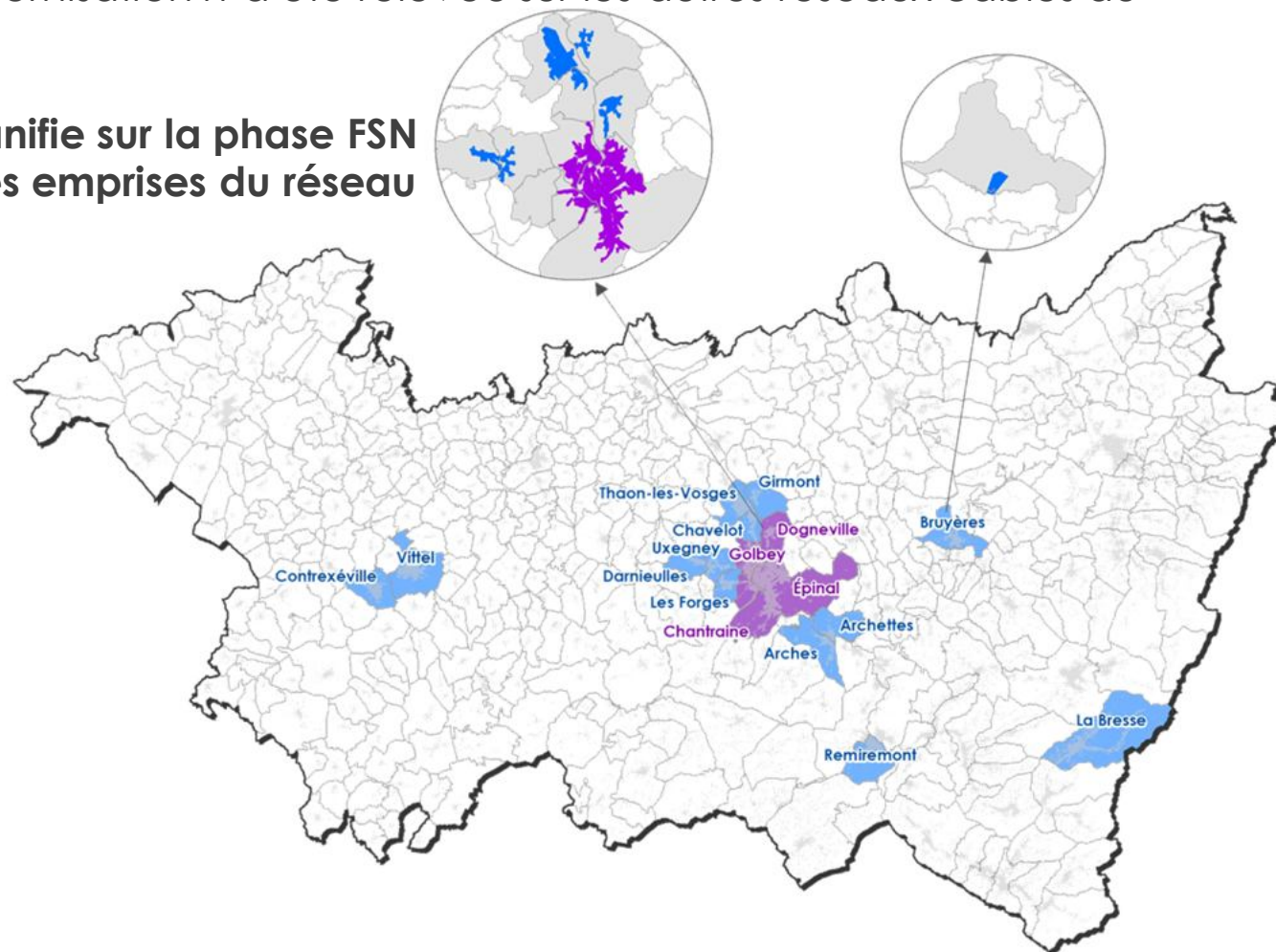
50 000 locaux éligibles aux offres câble THD (12%)

Quatre communes sont équipées d'un réseau câblé modernisé sur la CA d'Epinal.
Aucune intention de modernisation n'a été relevée sur les autres réseaux câblés du Département.

Le Conseil Général ne planifie sur la phase FSN aucune intervention sur les emprises du réseau câblé modernisé.

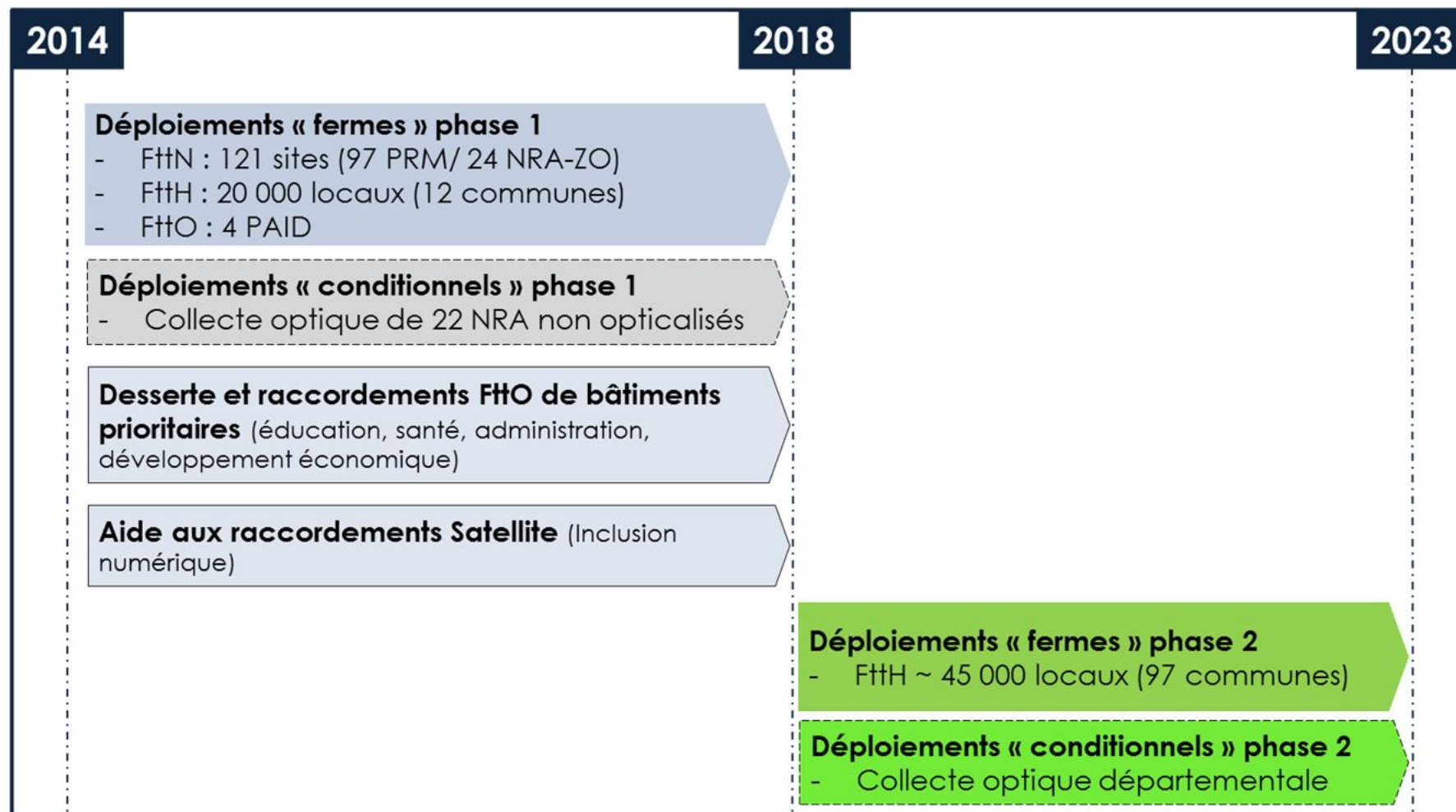
Réseaux câblés existants :

-  Offre câble THD (30 Mbit/s et plus)
-  Autres réseaux câblés (sans internet)
-  Limites des communes



- Etat des lieux
- **Présentation des objectifs d'aménagement numérique**
- Déploiement du RIP départemental
- Aspects organisationnels et financiers

Le plan d'aménagement numérique des Vosges



Objectifs d'aménagement numérique du territoire à horizon 2018 et 2023



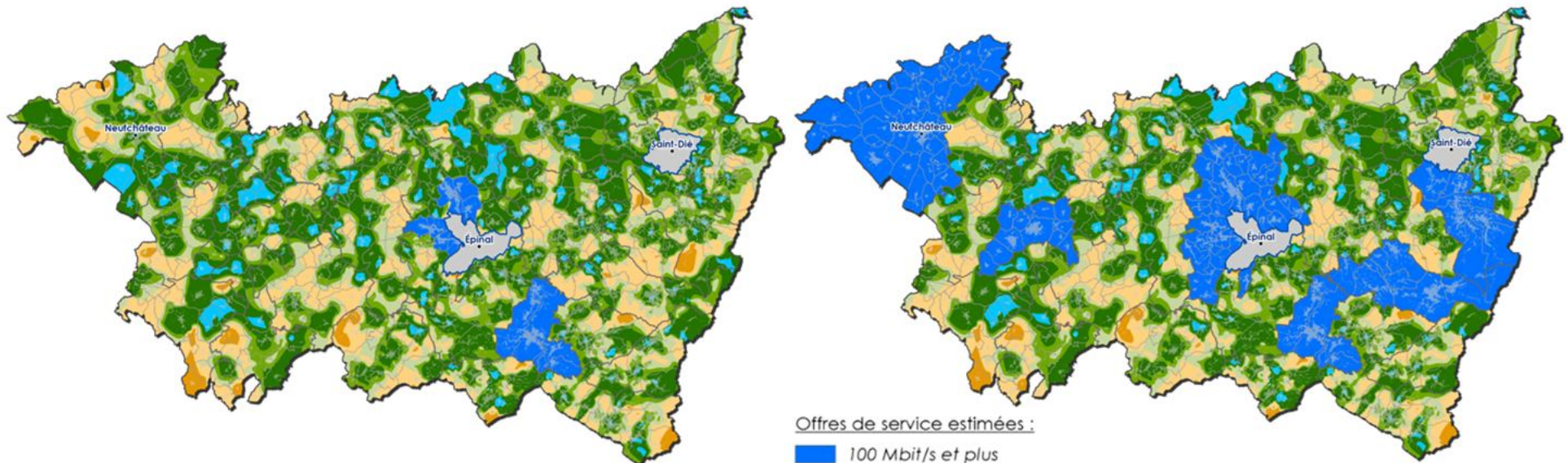
A 2018...

- 100 % des locaux > 3 Mbit/s (89% par des connexions filaires)
- 25 % des locaux éligibles VDSL2 (dont 22 % > 30 Mbit/s)
- 9 % FttH public



A 2023...

- 100 % des locaux > 3 Mbit/s (91 % éligibles à une connexion filaire)
- 16 % des locaux éligibles VDSL2 (dont 16 % > 30 Mbit/s)
- 47 % FttH (17 % privé / 30 % public)



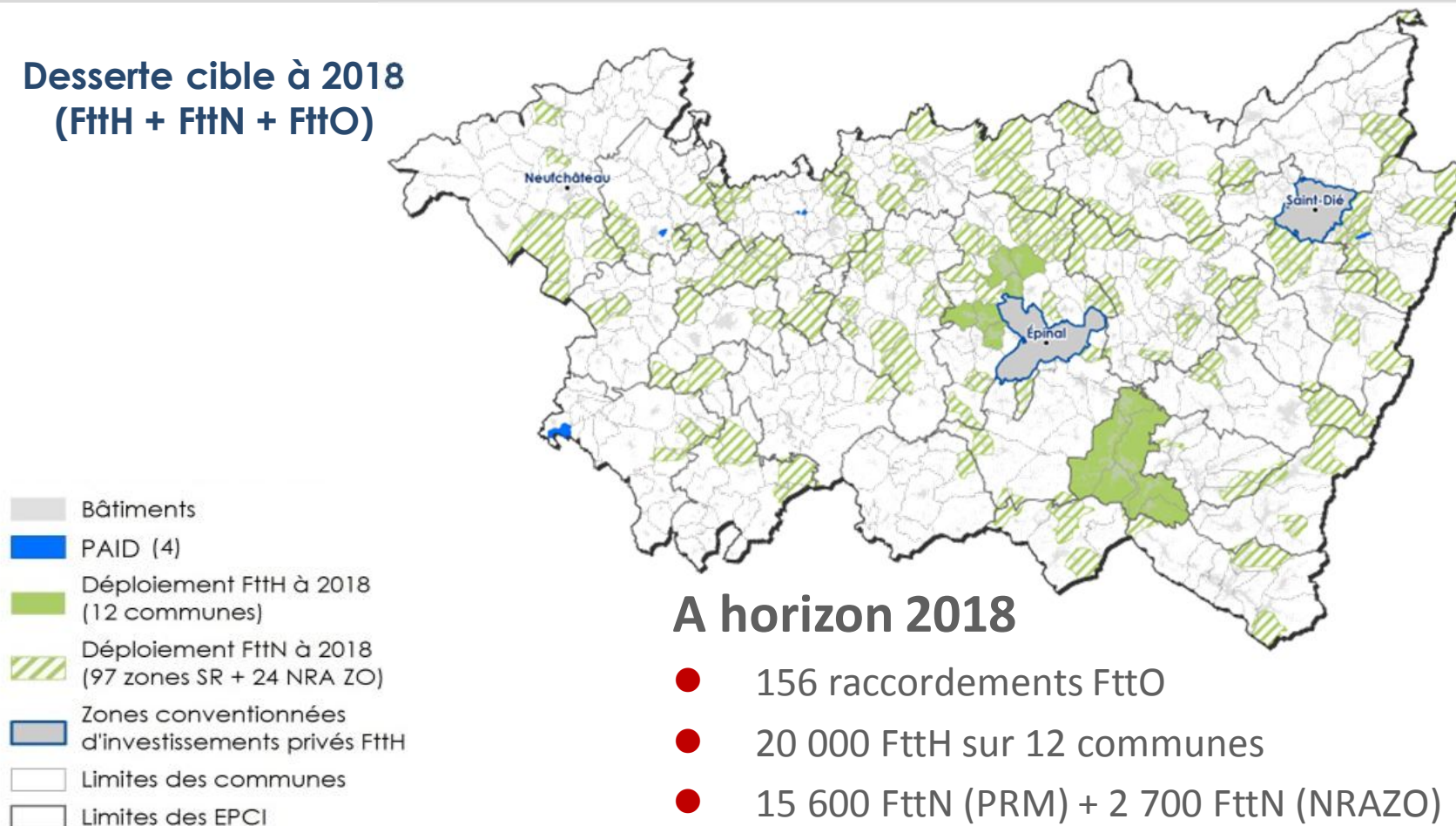
Offres de service estimées :

- 100 Mbit/s et plus
- 30 Mbit/s et plus
- De 10 à 20 Mbit/s
- De 4 à 10 Mbit/s
- De 2 à 4 Mbit/s
- De 0.5 à 2 Mbit/s
- Aucune offre *filaire*
- Zones conventionnées d'investissements privés FttH

- Etat des lieux
- Présentation des objectifs d'aménagement numérique
- **Déploiement du RIP départemental**
- Aspects organisationnels et financiers

Modalités de mise en œuvre et phasage du plan de déploiement

Desserte cible à 2018
(FttH + FttN + FttO)



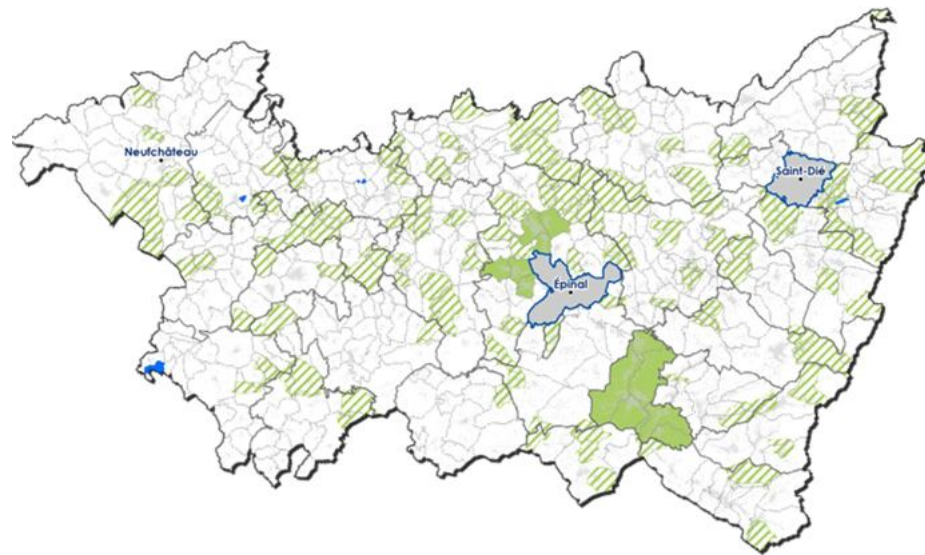
A horizon 2018

- 156 raccordements FttO
- 20 000 FttH sur 12 communes
- 15 600 FttN (PRM) + 2 700 FttN (NRAZO) (VDSL 2 sur 81 % des nouveaux sites)
- 3 600 raccordements Satellite

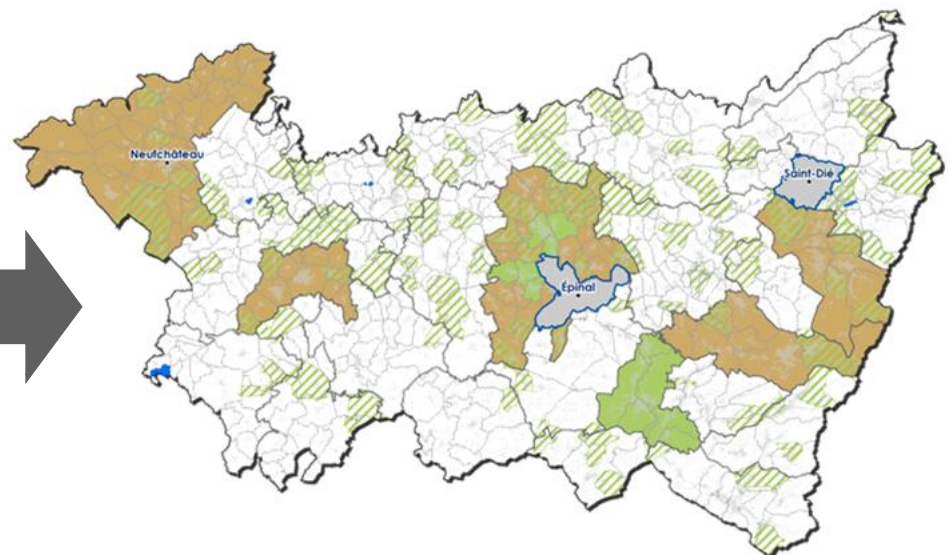
Plan de déploiement de desserte et collecte à horizon 2018 et 2023



Réseau cible à 2018
(FttN et FttO)



Réseau cible à 2023
(FttH, FttN et FttO)



-  PAID (4)
-  Déploiement FttH à 2018
(12 communes)
-  Déploiement FttH à 2023
(99 communes)
-  Déploiement FttN à 2018
(97 zones SR + 24 NRA ZO)
-  Zones conventionnées
d'investissements privés FttH

Guichet THD des Vosges : aide aux raccordements optiques pour les bâtiments prioritaires

- **Ce dispositif est ciblé :**

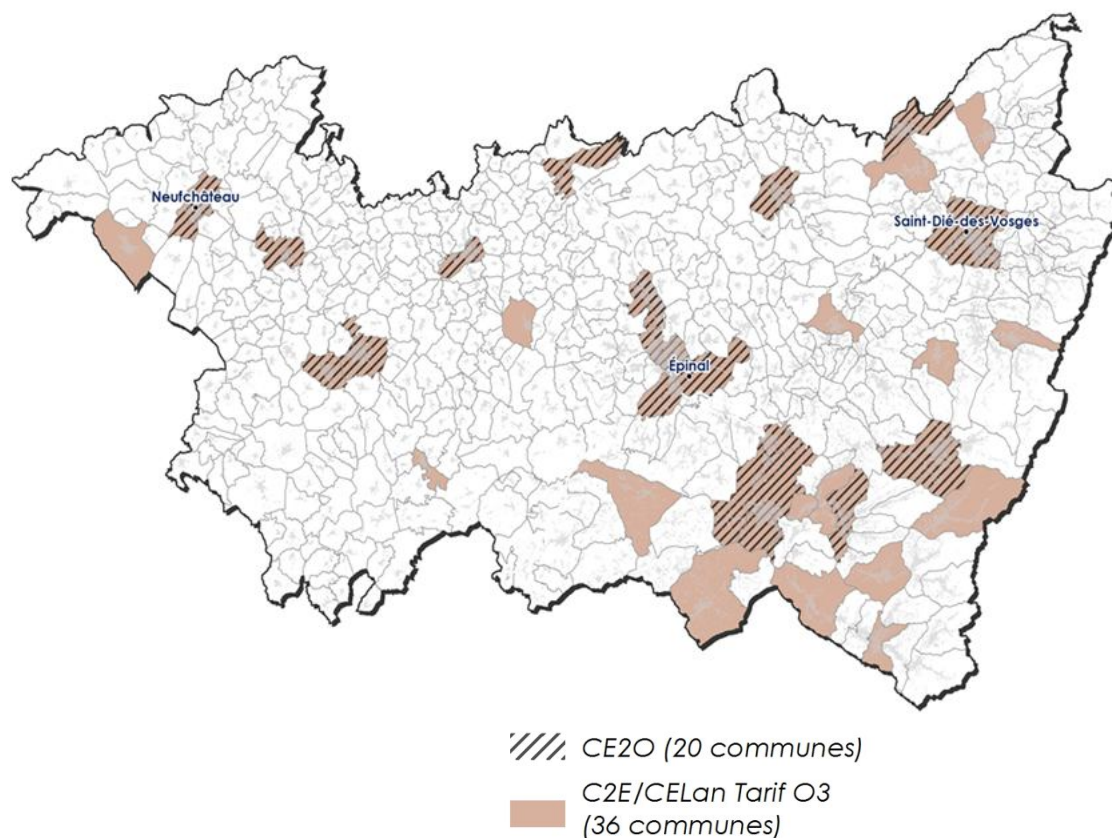
- sur les communes qui ne sont pas programmées en FttH privé (zones conventionnées)
- sur les communes qui ne sont pas éligibles aux offres CE2O/CELAN à tarif forfaitaire d'Orange

- **Aide au raccordement ciblée sur :**

- 126 bâtiments prioritaires sur la période 2013-2018
- 30 entreprises situées sur les PAID

- **Un budget global de 5 M€ pour le raccordement des bâtiments prioritaires, objet d'une demande de soutien à hauteur d'1,3 M€ par le FSN**

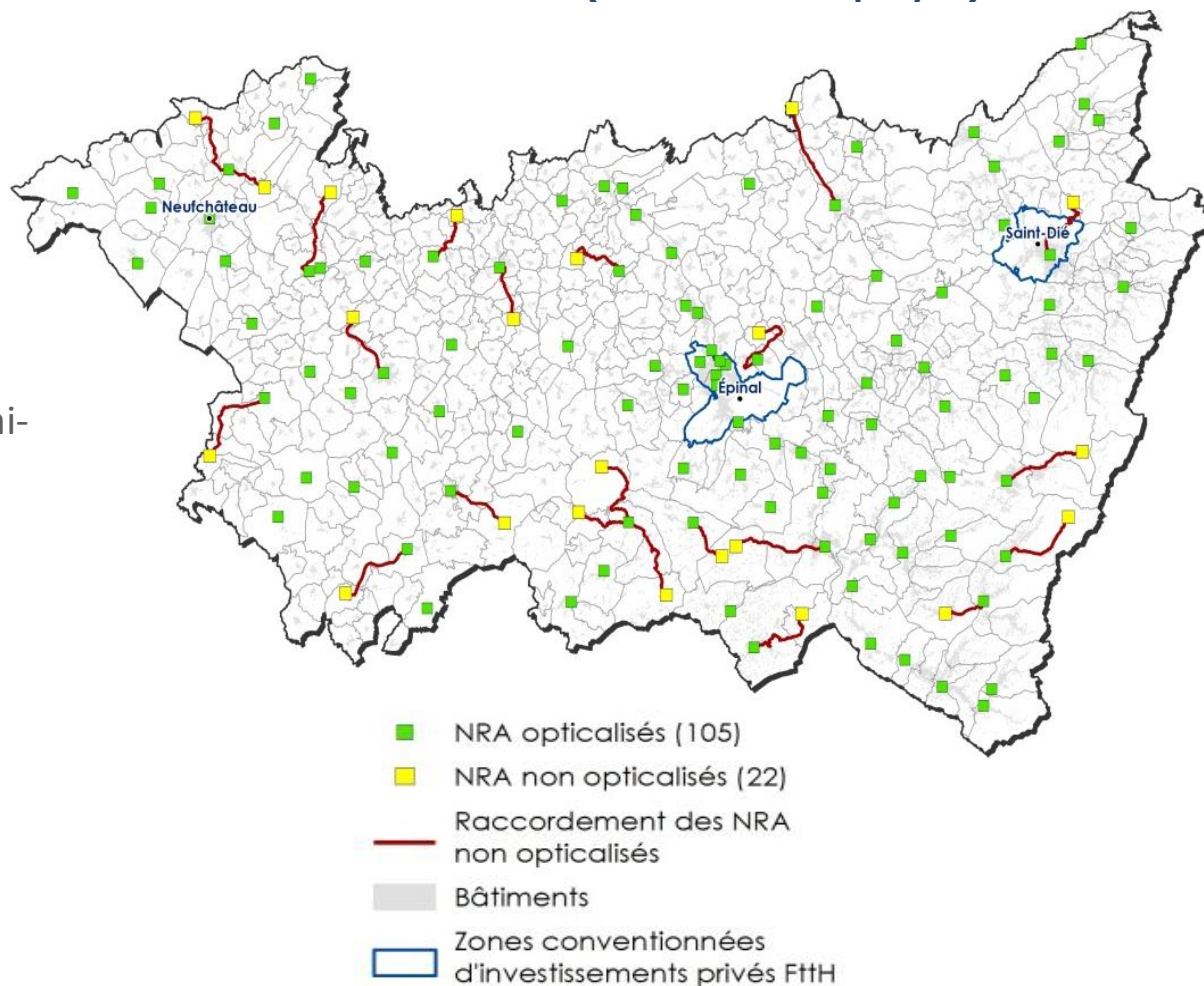
Zonage tarifaire d'Orange sur les raccordements fibre optique très haut débit



Tranche conditionnelle de collecte : achever l'opticalisation des NRA

- 22 NRA d'Orange ne sont pas raccordés en fibre optique par Orange à 2014
- Le Conseil général a engagé des discussions avec Orange pour :
 - Obtenir un calendrier d'opticalisation des NRA à la mi-2016
 - Définir les conditions d'associations financières/tarifaires d'Orange
- **Approche financière (hors cofinancement Orange) :**
 - Coût estimé : 7,5 M€
 - Part FSN estimée : 3,3 M€
 - Reste à financer CG ~ 3 M€

Tranche conditionnelle (~ 200 km à déployer)

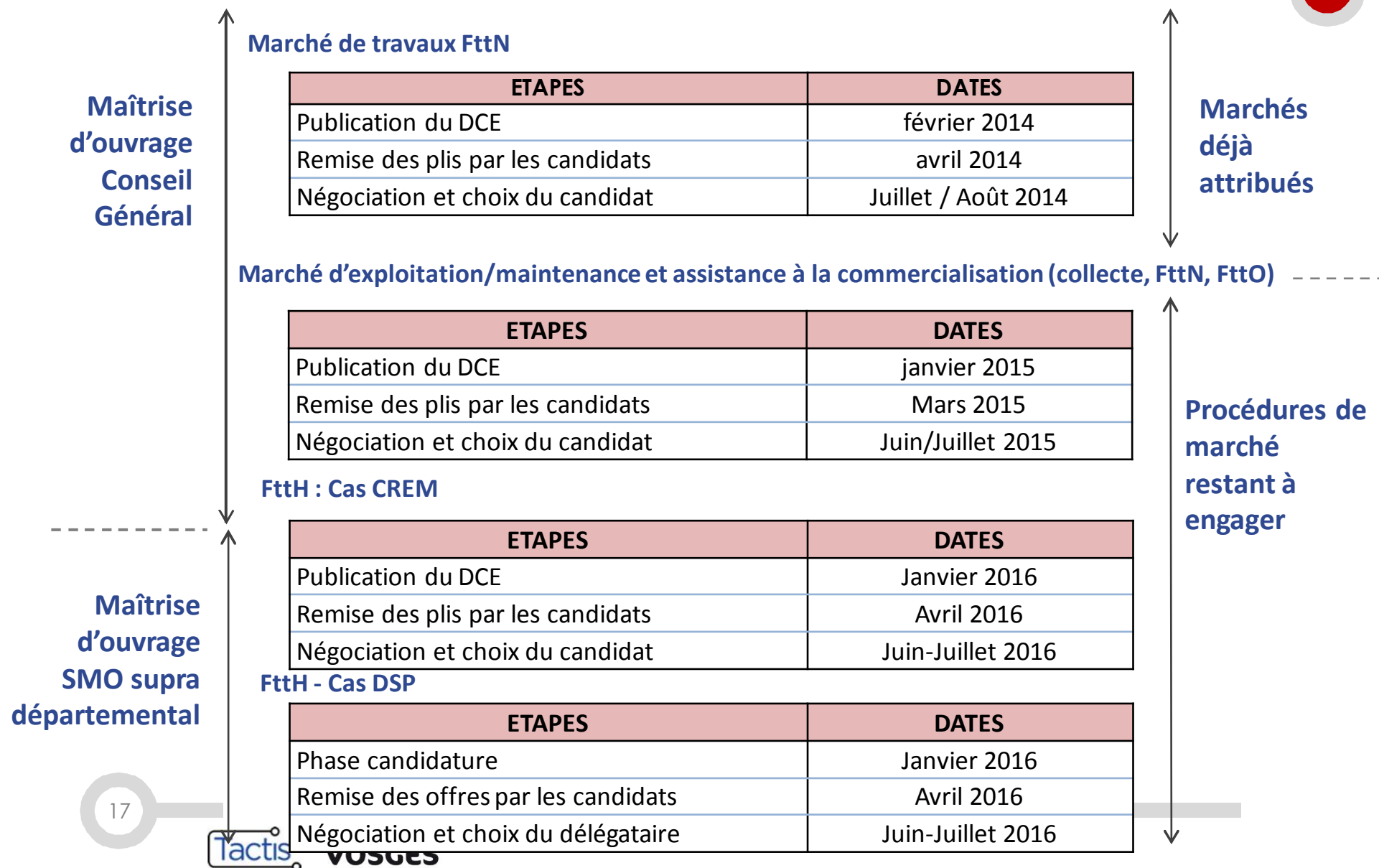


- Etat des lieux
- Présentation des objectifs d'aménagement numérique
- Déploiement du RIP départemental
- **Aspects organisationnels et financiers**

Scénario privilégié par le département : vers un transfert de la maîtrise d'ouvrage à un SMO

- Le Département s'est inscrit dans la réflexion collective conduite par la Région Lorraine, dans la **perspective d'une commercialisation des services à une échelle de territoire la plus vaste possible**, attractive pour les opérateurs privés.
- Il ressort de ce premier niveau de concertation, que la structure d'un SMO supra départemental est privilégiée plutôt que la création d'une Société Publique Locale.
- A ce stade des réflexions, deux options peuvent être envisagées :
 - **Un SMO régional ou supra-départemental** duquel le Conseil général des Vosges et les EPCI seraient membres au même titre que d'autres départements et EPCI lorrains.
 - **Un SMO départemental**, rassemblant le Conseil général et les EPCI des Vosges, qui serait extensible aux autres EPCI vosgiens ainsi qu'aux départements limitrophes et à la Région Lorraine.

Feuille de route des contrats à attribuer pour la réalisation du plan d'aménagement numérique



Les investissements programmés à horizon 2018 représentent un montant d'investissement de 49,7 M€

Investissements programmés sur la
période 2014 – 2018 (*hors phase 2*)

Investissements programmes sur la période 2014 – 2018 (hors phase 2)		Phase 1 2014 – 18	Phase 2 2018 – 23	TOTAL 49,7 M€	FSN 13,5 M€	
Desserte FttH		Locaux desservis	19 992		19 992	
		Linéaire câble (km)	616 km		616 km	
		Invest. hors raccordement final (M€)	21,7 M€		21,7 M€	
		Nbre racc. Terminaux	1 596	8 632	10 228	
		Invest. Racc. (M€)	0,6 M€	3,1 M€	3,7 M€	
Investissement total FttH		22,3 M€	3,1 M€	25,4 M€	6,8 M€	
Desserte FttN	Desserte PRM	Lignes tel. Impactées	15 643		15 643	
		Sites PRM	97		97	
		Invest. (M€)	13,6 M€		13,6 M€	3,2 M€
	Opticalisation des NRA-ZO	Lignes tel. Impactées	2 700		2 700	
		NRA-ZO	24		24	
Invest. (M€)		2,4 M€		2,4 M€	0,9 M€	
Desserte des PAID		PAID	4		4	
		Invest.	1,4 M€		1,4 M€	0,5 M€
Desserte FttO		Locaux raccordés	126		126	
		Invest. (M€)	4,4 M€		4,4 M€	1,2 M€
Desserte satellite		Locaux	3 680		3 680	
		Invest. (M€)	1,5 M€		1,5 M€	0,6 M€
Etudes		Invest. (M€)	1 M€		1 M€	0,3 M€

Financement prévisionnel sur la période 2014 – 2023

